L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 MAI 1861.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No Entre Conti et Bienville

G. F. WEISSE, F. LIMET, H. DUFOUR, S. HARBY { Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 23 MAI.

☞ **Voir la seconde page, pour:**
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 45 & 47, Vieille Levée.—Bas, broderies, toiles, marchandises sèches.

Par J. Tapia, sur la levée, en face de la rue St Philippe, pièces 24—Huile d'olive.

Par F. Fernandez, 114 coin Chartres & St-Louis—Vêtements d'été, marchandises sèches &c.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, à l'entrepôt Jewell.—300 sacs de maïs blanc.

La presse française sur la crise américaine.

La crise américaine est en ce moment l'objet de discussions sérieuses de la part des journaux français. Tandis que le *Siècle* et l'*Opinion Nationale* se contentent de déclamer sur l'esclavage sans connaître le sujet, la *Patrie* et le *Pays* publient des articles dans lesquels les questions commerciales, économiques et politiques sont discutées à fond. Nous avons lu dernièrement avec plaisir dans la *Patrie* une appréciation exacte des ressources agricoles du Sud. Aujourd'hui nous trouvons dans le *Pays* du 29 avril une dissertation remarquable sur la sécession et la coercition et nous la reproduisons en entier à cause de son importance.

L'*Opinion nationale* a déjà publié plusieurs articles assez étendus sur la crise américaine, et rien n'indique que sa fécondité soit sur le point de s'épuiser, car à défaut de la connaissance exacte du texte et de l'esprit de la constitution des anciens Etats-Unis, comme aussi des hommes du Sud, elle n'hésite pas à donner un libre essor à son imagination.

C'est pourtant une chose grave et digne de méditation que de se trouver en présence de plusieurs millions d'individus qui se lèvent comme un seul homme pour revendiquer leurs droits, et leur indépendance, et des arguments de fantaisie ne suffisent pas quand on cherche à organiser toute une nation.

L'*Opinion nationale* devrait se rappeler les paroles prononcées par lord Chatham pendant la guerre de l'indépendance: "Quand d'un commun accord toutes les classes de la société d'une nation composée de millions d'individus s'arrêtent pour se donner un gouvernement nouveau, il faut nécessairement qu'il y ait un grand coupable à punir, car les lois de la nature aussi bien que celles de la logique répugnent à la supposition que l'homme puisse se mettre en état de guerre ouverte contre sa [illegible]."

Si l'on s'en rapporte pourtant à l'*Opinion nationale*, on doit considérer les Etats qui forment la confédération du Sud comme de simples provinces insurgées contre un gouvernement central, en un mot, comme des rebelles. Mais il y a dans cette manière d'envisager les événements qui s'accomplissent aux Etats-Unis, une erreur trop grave pour la laisser passer sans réfutation. Le gouvernement de Washington n'est point et n'a jamais été un gouvernement unitaire, mais bien un gouvernement fédéral.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une confédération? Bescherelle la définit ainsi: "Ligue, alliance entre des Etats indépendants pour obtenir le redressement de leurs torts, défendre leurs droits."

La première condition requise pour qu'un Etat puisse faire partie d'une confédération est donc qu'il soit indépendant, c'est à dire souverain.

Les Etats de l'Amérique du Nord ont ils par hasard dénaturé ces bases fondamentales de toute confédération, lorsqu'ils rédigèrent leur constitution? De crainte de nous exposer à la même erreur que celle dans laquelle tombe l'*Opinion nationale*, laissons parler la législation elle-même.

Les articles de la confédération de 1781 stipulent que:

Les Etats se confédèrent sous le titre d'Etats-Unis (Art. 1er.)

Chaque Etat retient et réserve sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, et aussi tous les pouvoirs, juridictions et droits qui ne sont pas expressément délégués aux Etats-Unis, assemblés en congrès par le présent acte de confédération (Art. 2)

La constitution de 1787 ne porta aucune atteinte à ces droits de souveraineté.

Son préambule déclare que:

"Le peuple des Etats-Unis, pour former une plus parfaite union, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien être général, et assurer les bienfaits de la liberté à lui même et à sa postérité, décrète et établit cette constitution pour les Etats Unis d'Amérique."

Vient ensuite la nomenclature des pouvoirs spécialement délégués par les Etats au gouvernement fédéral.

Après avoir ratifié cette constitution, les Etats, pour ne laisser subsister aucun doute sur la portée de cette loi fondamentale et définir d'une manière plus précise encore la nature des rapports et des relations à naître entre eux et le gouvernement fédéral, en vertu de ce pacte, déclarèrent que les différents Etats d'Amérique ne s'unissaient pas pour se mettre en principe en soumission illimitée vis-à-vis du gouvernement fédéral, mais que par le pacte dénommé constitution des Etats Unis et susceptible d'être amendé, ils constituaient un gouvernement général dans un but expressément déterminé, auquel ils déléguaient certains pouvoirs exactement définis, tout en réservant formellement à chaque Etat séparé tous les autres droits de souveraineté non délégués par la constitution; que toutes les fois que le gouvernement fédéral usurperait des pouvoirs autres que ceux spécialement délégués, ses actes seraient nuls et non avenus, que le gouvernement fédéral créé par ce pacte ne serait en aucun cas le juge de l'étendue de ses pouvoirs, mais que, comme dans toutes les confédérations entre Etats souverains, il n'y aurait pas de juge commun, chaque Etat se réservant de décider seul et de juger les infractions au pacte et de les redresser.

Après cette déclaration solennelle, la constitution fut adoptée et signée par Washington, Franklin, Madison et tant d'autres qui tous prirent une part active à l'administration du pays, et ne songèrent jamais à convertir, comme le fait l'*Opinion nationale*, des Etats souverains en provinces dépendantes d'un pouvoir central; au contraire et comme si ces Etats jaloux de leur souveraineté n'avaient pas trouvé la garantie de leurs droits assez explicitement exprimée, ils présentèrent en 1789 l'amendement dicté par Jefferson, qui fut ratifié en 1791 et qui est ainsi conçu:

"Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux Etats-Unis par la Confédération, ou refusés par elle aux Etats, sont réservés aux Etats respectifs ou au peuple."

Or, l'*Opinion nationale* peut facilement se convaincre, en parcourant la constitution, qu'elle ne contient aucune clause qui refuse aux Etats le droit de se séparer de l'Union aucune clause qui donne au gouvernement fédéral le pouvoir de contraindre par la force un Etat à demeurer malgré lui dans la Confédération, et s'il lui prenait fantaisie d'inférer ces droits de l'ensemble des dispositions de la constitution, nous lui opposerions l'interprétation de Washington lui-même, qui, croyons nous, vaut bien dans cette question celle de l'*Opinion nationale*.

Le père de la patrie était si loin de regarder l'Union comme indissoluble, de croire que le gouvernement fédéral possédât le droit de retenir un Etat dans son sein, que, dans son discours d'adieu, il conjurait ses concitoyens de ne jamais songer à rompre l'Union, quels que fussent leurs griefs: "En résumant vos droits souverains, disait il, vous vous exposerez certainement à ce qu'une partie d'entre vous soit opprimée par l'autre."

Cette vive sollicitude de Washington, sa recommandation dernière, n'indiquent-elles pas clairement qu'il reconnaissait aux Etats le droit absolu de se détacher de l'Union?

Les articles de la Confédération de 1781, la constitution de 1787, l'amendement de 1789, l'opinion de Washington, tout, en un mot, concourt à démontrer l'erreur flagrante de l'*Opinion nationale*, lorsqu'elle persiste à reléguer les Etats au rang de simples provinces.

La constitution n'est en réalité qu'un traité passé entre puissances souveraines pour nommer un *agent collectif* sous la dénomination de *gouvernement fédéral*, à l'effet de diriger dans un intérêt commun certains détails généraux d'administration et notamment leurs relations avec les gouvernements étrangers.

Que l'*Opinion nationale* se le persuade, c'est là tout le secret de l'impuissance qui paralyse le cabinet de Washington.

Le Nord sait bien qu'il y a quelque chose de plus fort que ses désirs de domination envers le Sud; il comprend malgré son fanatisme que la constitution lui refuse les moyens de soumettre les Etats séparatistes; il sait, lui, ce que l'*Opinion nationale* semble ignorer, qu'il ne saurait porter une main téméraire sur la confédération du Sud, sans abdiquer lui même ses droits à sa propre souveraineté, il sait qu'il ne peut faire rentrer le Sud dans l'Union qu'en procédant par la guerre et la conquête, et qu'en entrant dans cette voie, et en admettant son succès (*chose plus que douteuse si nous en jugeons par la reddition du fort Sumpter*), il mettrait en question sa propre existence.

L'*Opinion nationale* appelle les Etats du Sud rebelles, parce qu'ils refusent de sanctionner l'usurpation de pouvoirs qui n'ont jamais été délégués au gouvernement fédéral, elle les qualifie de révolutionnaires, parce qu'ils s'opposent à ce que toute la fabrique constitutionnelle soit convertie en une tyrannie sans frein et à descendre du rang d'Etats souverains au rôle passif de provinces dépendantes.

Elle nomme conspirateurs et traîtres ces patriotes qui n'ont pas craint de briser l'Union, qu'ils vénéraient, plutôt que de mettre leur pays sous la domination de l'hostilité fratricide du Nord, soit; mais alors le Sud se glorifie d'une trahison semblable à celle qui embrasait le cœur de Hampden, pareille à celle qui découlait en flammes brûlantes des lèvres de Patrick Henry, à celle qui a fait ceindre le front de Washington d'une auréole de gloire immortelle.

Quoique l'*Opinion nationale* puisse faire, MM. Jefferson Davis, Toombs, Memminger, Walker, Eutt, Ragan, Benjamin et Malory, ne seront jamais rangés en Europe parmi les séditieux: leur patriotisme, leur intégrité, leur talent incontestable, leur bravoure éprouvée, leur passé tout entier, les feront au contraire placer au premier rang de ceux qui n'ont eu qu'une pensée: la grandeur et l'indépendance de leur pays.

PAUL PECQUET DU BELLET.

Pour la guérison du croup, des maux de gorge, des ulcères, de la toux, de la pierre et d'autres maladies, au moyen de remèdes spéciaux, dont le dépôt est au No 137 rue Ste Anne, voir l'annonce insérée plus loin.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Destruction probable du fort à l'Ile aux Vaisseaux.

Présence d'un gros navire dans la Passe.

Handboro, Mississipi, 22 mai—Cette après midi à 2 heures, les bâtimens du Phare et ceux du fort, à l'Ile aux Vaisseaux sont pris feu. Un gros navire qui se trouvait dans la passe, toutes voiles dehors, s'est éloigné dès que l'incendie se fût déclaré.

Il n'y a maintenant aucun navire en vue.

T. W. ADAMS.

NOUVELLES POLITIQUES.

St-Louis, 22 mai—Le major-général Price et le général Harney ont eu aujourd'hui une consultation, dans laquelle ils ont fait mutuellement profession de sentiments pacifiques. Price a promis d'employer les forces de l'Etat à la conservation de l'ordre, et Harney s'est engagé à ne plus faire d'autres mouvements.

Washington, 22 mai—M. Finley a été nommé chirurgien en chef de l'armée fédérale en remplacement de Dawson.

La santé du général Scott est bonne.

Le *Times* de Londres dans un article sur la politique américaine recommande la neutralité la plus absolue, et dit que le sentiment moral en Angleterre interdit une autre politique.

On a confirmé le bruit relatif à la saisie des anciennes dépêches dans les bureaux du télégraphe.

Boston, 22 mai.—Les deux Chambres de la législature ont passé l'amendement à la Constitution qui permet aux étrangers de voter après un an de résidence dans l'Etat.

New York, 22 mai.—La *Tribune* dément le bruit selon lequel les troupes fédérales se mettraient en mouvement jeudi pour contrôler l'élection en Virginie. On se préoccupe peu du résultat.

Chambersburg, Pa, 22 mai.—On croit que les mouvements contre Williamsburg sont une feinte. Après le commencement des hostilités à Harpers Ferry, les méridionaux avanceront probablement par la route intérieure par Pleasant Valley et Waynesboro en évitant de commencer les mouvements sur le sol du Maryland. La route indiquée est la plus courte pour entrer en Pennsylvanie.

Albany, (N. Y.), 22 mai—La banque de l'Intérieur a suspendu ses paiements.

Congrès des Etats Confédérés.

Montgomery, 22 mai—Le Congrès s'est ajourné hier soir. Il se réunira à Richmond le 20 juillet prochain. Avant de s'ajourner, le Congrès a discuté et adopté quelques amendements sans importance sur le bill du tarif. Il a également adopté un acte autorisant les avocats de district en campagne, à se faire remplacer par des substituts.

Le bill relatif à la création d'un bureau de brevets a été signé par le président. M. Rhodes a été nommé commissaire des brevets.

MM. Rives, Hunter et Memminger, ont été nommés membres du comité chargé de prendre les mesures nécessaires pour le transfert du Congrès de Montgomery à Richmond.

Boston, 21 mai—Le steamer des Etats Unis Bainbridge est parti ce matin pour Aspinwall où il doit servir d'escorte aux steamers californiens traversant le golfe.

Santé du Gén. Scott.

Washington, 21 mai—Le rapport relatif à l'indisposition du général Scott est dénué de fondement.

Rumeurs de Washington.

Washington, 22 mai—Wallbridge, qui est familier avec la topographie du Kentucky et du Tennessee, a été appelé à Washington, ce qui indique un projet de mouvement vers le Sud Ouest.

Le gouvernement a informé le Mexique que la doctrine de Monroe serait renforcée, et que si les puissances européennes intervenaient dans les affaires mexicaines, le Mexique serait soutenu par le gouvernement des Etats Unis.

L'Espagne a annoncé qu'elle agirait dans les affaires de la république dominicaine à ses risques et périls.

Passage de bateaux.

Vicksburg, 22 mai—Le steamer Iberville est descendu à 6 heures A. M. et l'Alonzo Child avec les "Providence Cadets" à environ 3 heures P. M. aujourd'hui.

N. B—Les dépêches télégraphiques adressées à la Presse Associée de cette ville sont arrivées hier soir, mais pour des raisons à nous inconnues, elles n'ont pas été remises.

TRANSFERT DU SIEGE DU GOUVERNEMENT A RICHMOND—Nous apprenons par une dépêche particulière que le Congrès des Etats Confédérés a décidé que le siége du gouvernement serait établi à Richmond, Virginie. Le transfert aurait lieu dans le mois de juillet. Le Congrès a voté $10,000 pour les dépenses que ce transfert occasionnera.

COMPAGNIE DU GÉNIE—Nous apprenons que le capitaine GALLIMARD a reçu l'ordre de préparer sa compagnie à partir dans quelques jours, et nous engageons tous les ouvriers et artisans qui seraient disposés à s'engager à donner la préférence à ce corps d'élite, qui étant unique dans l'armée confédérée et devant servir de modèle à d'autres compagnies, sera appelé à jouer un rôle important. Il y aura pour les membres et les sous-officiers de cette compagnie les plus grandes chances d'avancement. Le commandement se fait en français, les règlements, la tenue, et les rations sont à peu près les mêmes que dans le corps du génie de l'armée française. Il ne manque plus qu'une vingtaine d'hommes pour compléter les cadres. Le bureau d'enrôlement est rue Conti, entre Chartres et Levée.

LES CORSAIRES DANS LE GOLFE—Nous voyons par le *Pensacola Observer* du 18 que les corsaires de la Floride font des prises à la barbe de la flotte de M. Lincoln. Le juge Finley a été mandé à Apalachicola pour décider sur la validité d'une prise qui a été amenée dans ce port.

VOLONTAIRES DE LA GEORGIE—Nous lisons dans le *Chronicle* d'Augusta:

Nous apprenons que le gouverneur Brown a reçu des offres de service de 315 compagnies en sus des cinq régimens déjà fournis, et de nouvelles offres arrivent tous les jours.

L'EX PRESIDENT PIERCE—Le *Boston Post* publie une lettre de l'ex président Pierce, qui se termine ainsi:

La seule idée du démembrement de l'Union a toujours été pour moi d'une portée terrible. Cependant, si elle occupe une place dans la marche inévitable du temps—si le noble édifice doit s'ébranler jusqu'à ce qu'il sombre—il n'y a pas, je l'espère humblement, d'inexorable nécessité que ses ruines soient souillées de sang. Si nos pères se sont trompés et que le temps ait développé dans notre système ou si la folie de leurs fils y a planté le germe d'un "conflit irréprimable"—qui nous défend de vivre plus longtemps en paix, alors séparons nous en paix et à des conditions équitables—Terrible sera la responsabilité de ceux qui recourront à la dernière des calamités humaines—celle des armes employées pour un massacre fratricide—et nous jetteront dans un chaos général. La sagesse de l'homme fait défaut—Que Dieu, dans sa merci, veuille nous guider.

M. PIERRE CASANAVE—Un des établissemens de M. PIERRE CASANAVE, entrepreneur de pompes funèbres, a été détruit, il y a trois jours, par un incendie. M. Cazanave a d'autres ateliers et un matériel considérable. Il est prêt comme par le passé à recevoir des ordres qu'il exécutera, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, avec la plus grande exactitude. On peut les laisser soit rue des Marais, entre Bienville et Douane, soit au No 88, rue Bourbon, près St-Louis. Voir aux annonces.

Aux membres du Conseil de ville de la Nlle Orléans.

Messieurs,

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur les vingt et quelques marchés adjugés par moi, conformément à vos ordonnances. Ayant donné à cette question ma plus sérieuse attention, je crois devoir faire ressortir à vos yeux la nécessité de rejeter tous ces marchés. Vous verrez que six nouveaux chemins macadamisés et planchéiés sont à faire: je crois que l'exécution de ces nouveaux travaux devrait être remise à six mois au moins. Vous verrez aussi qu'il a été adjugé huit marchés pour des trottoirs: les propriétaires intéressés sont venus me voir pour me prier d'intervenir auprès de vous et de vous faire observer que vu les circonstances difficiles où tout le monde est placé il leur serait à peu près impossible de payer les entrepreneurs. Comme il s'agit ici des intérêts de ces derniers aussi bien que des propriétaires, je vous conseillerai d'ajourner également à six mois les travaux en question. Il y a d'autres marchés pour creuser ou élargir des canaux, travaux dont l'exécution ne presse pas et qui ne sont pas indispensables.

M. Pilié et moi, nous avons, conformément à votre résolution du 14 courant, adressé aux Assistants-Aldermen une liste des travaux dont l'exécution ne saurait être différée.

Avant de me retirer de la place que je remplis, je dois à regret, me conformant à l'article 197 des statuts révisés, appeler votre attention sur plusieurs sujets importants. Il y a d'abord le legs Girod. Depuis deux ans que j'exerce les fonctions de contrôleur, je n'ai jamais entendu parler de ce legs. Je crois qu'il est de votre devoir d'exiger que l'on vous donne un compte détaillé de l'administration de cette succession. Vous avez deux autres legs: celui de Fink et celui de McDonogh, s'élevant à plus d'un million de piastres. Si vous suivez la même ligne de conduite et que vous ne demandiez pas de compte, je crains que nous commettions une [illegible] nous blâment et avec justice.

Veuillez m'excuser si j'aborde ce sujet. Je ne doute pas que les biens des successions dont il s'agit n'aient été administrés fidèlement et honnêtement, mais je crois aussi qu'en négligeant de se faire rendre un compte on établit un fâcheux précédent.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

V. DUPLESSIS, Contrôleur.

Les dernières nouvelles de Saint-Domingue annoncent qu'une partie de l'île demande à être annexée à l'Espagne, et une autre partie à la France.

On ne connaît pas assez généralement l'importance de ce territoire; qu'il nous suffise de rappeler qu'avant sa séparation Saint-Domingue rapportait à la France plus de 160 millions.

Aux Electeurs du 2d District,

(*Communiqué.*)

A la veille de l'élection d'un nouveau Recorder, nous prenons la liberté de rappeler aux électeurs du Second District qu'au nombre des candidats est l'ex Recorder Emile Wiltz.

M. Emile Wiltz désire qu'il ne soit fait aucun bruit autour de son nom, et il s'est borné à faire connaître sa candidature à ses concitoyens par la plus modeste des annonces. Mais, tout en rendant hommage à sa modestie, nous ne pouvons, nous électeurs, nous retrancher dans le même silence, et nous pensons qu'il est de notre devoir de rappeler quelques uns des titres de ce candidat à une ré-élection.

M. Emile Wiltz a occupé le siége de Recorder du Second District dans des circonstances difficiles, et il y aurait de l'ingratitude à ne pas s'en souvenir. A ce moment, la ville était en proie à une grande agitation. Les querelles, les rixes, les attaques de nuit étaient à l'ordre du jour. C'était le règne de la terreur. Personne alors ne se souciait d'être Recorder. Le poste fut offert à M. E. Wiltz qui ne le demandait pas, mais qui l'accepta. Ce fut un acte de courage, car sa position n'était pas sans danger. Nous savons tous comment M. E. Wiltz remplit ses pénibles fonctions dans un pareil moment. Il ne se laissa pas intimider par les menaces ouvertes ou anonymes; il fit respecter la paix publique, et les désordres des rues cessèrent peu à peu.

Faut-il ajouter,—ce que chacun sait—que M. E. Wiltz est un homme de mœurs pures, que s'il posséda la fermeté du Magistrat, il apporta en même temps dans l'exercice de ses fonctions une grande urbanité, une parfaite égalité d'humeur, qu'il fut d'un abord facile pour tous indistinctement, et que dans ses mains l'autorité judiciaire fut à la fois sévère et paternelle?

Malheureusement pour ses concitoyens, sa santé s'altéra à cette rude besogne, et il dût céder aux conseils de ses médecins, qui lui prescrivaient le repos et un voyage en Europe.

De retour aujourd'hui parmi nous, il se présente de nouveau aux suffrages de ses concitoyens.

Maintenant, plusieurs candidats sont en présence. Dieu nous garde de vouloir en aucune façon affaiblir ici les titres que ces diverses candidatures peuvent avoir à la faveur publique. Mais qu'il nous soit permis, pour rendre hommage à la justice et à la vérité, de faire, en terminant, deux courtes remarques.

Le journal l'*Abeille*, publie chaque jour une note signée des noms les plus honorables du 2d District. Cette note fait le plus juste éloge du caractère de l'un des candidats, et nous sommes des premiers à y applaudir. Mais ce que nous ne voudrions pas, parce que ce ne serait pas exact, c'est que cette note approbative fut considérée comme ayant un caractère d'exclusion. D'abord, tout le monde ignorait alors la candidature de M. E. Wiltz. Et de plus, nous savons, de source certaine, par les conversations que nous avons eues avec un grand nombre des signataires, que la plupart d'entr'eux seraient également prêts à signer des deux mains une recommandation semblable en faveur de M. E. Wiltz, s'il la voulait solliciter.

La seconde observation est relative à la publication également faite dans l'*Abeille* du chiffre des amendes imposées et versées au trésor. Eh bien, ici encore, nous croyons que cette publication pourrait exercer sur le sentiment public une influence d'une nature fâcheuse. Il serait regrettable, en effet, qu'il pût jamais venir à l'esprit des électeurs de juger de l'administration de la justice correctionnelle par le chiffre des amendes. Ce serait là une détestable base.

Mais, nous le répétons en terminant, ces réflexions sont faites d'un point de vue général, en toute loyauté, et sans vouloir en quoi que ce soit jeter le moindre discrédit sur aucun des autres candidats.

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

CHRONIQUE LOCALE.

Les corsaires et leurs prises.—Beaucoup de nos lecteurs nous ont demandé des renseignements au sujet des corsaires qui se sont armés, de ceux qui s'arment actuellement dans notre port, et des navires qui ont été pris jusqu'à ce jour.

Nous ne croyons pas devoir publier les faits parvenus à notre connaissance, mais comme la même réserve ne nous est point imposée en tant qu'il s'agit des prises, nous en donnons plus bas une liste.

Les corsaires se sont déjà emparés de sept bâtiments dont trois capturés par le steamship *Calhoun*, deux par le bateau à vapeur *Music* et deux par le *W. H. Ivy*. La valeur de ces prises est d'environ cent soixante-dix mille piastres; ce qui, on le voit, permet assez pour l'avenir. L'opinion générale est que messieurs les Yankees n'apprendront pas avec une trop vive satisfaction le résultat de nos premières tentatives.

Les procédures pour la condamnation et la vente des prises et des cargaisons vont commencer sous peu ainsi que l'indiquent les quatre ou cinq annonces publiées dans l'*Abeille* d'hier sous la signature de M. A. Beleblanc, l'excellent député du marshal des Etats Confédérés, C. B. Beverly. Les "monitions" ont trait au *Milan*, à l'*Ocean Eagle*, à l'*Ella*, au *John H. Jarvis* et au *Marshall*; les personnes qui ont ou pourraient avoir des droits à faire valoir sont invitées à les lire; elles expireront le troisième lundi après la première insertion qui a eu lieu hier.

Voici les détails que nous avons réussi à nous procurer:

Pris, jusqu'à ce jour, par le *Calhoun*. Le navire *Milan*, parti de Liverpool, ayant à bord quinze cents sacs de sel et évalué à vingt mille piastres; la barque *Ocean Eagle* partie de Rockland, dans l'Etat du Maine, ayant un chargement de chaux et valant vingt mille piastres; la goëlette *Ella*, partie de Tampico pour Pensacola, chargée de bananes, oranges, &c, représentant une valeur de cinq mille piastres.

Pris par le *W. H. Ivy*—Le navire *Marathon*, parti de Marseille, sur lest, et valant trente-cinq mille piastres; le navire *Abaline*, parti de Boston, avec un chargement de glace et évalué à vingt mille piastres.

Pris par le *Music*—Le *Marshall*, magnifique navire neuf parti du Havre sur lest et valant cinquante mille piastres au moins, le navire *John H. Jarvis* parti de Liverpool sur lest et valant vingt mille piastres.

Plusieurs des citoyens de notre ville ont des actions dans ces corsaires. Ils ont plus que doublé leurs capitaux depuis que la course a commencé.

Washington Artillery.—Ce magnifique bataillon a été enrôlé hier au service des Etats Confédérés et se mettra ce soir ou demain en route pour la Virginie. Notre confrère du *Delta*, M Montgomery, part avec le bataillon en qualité de porte-drapeau.

Départ de troupes.—Les compagnies H. et I de l'infanterie de la Louisiane, capitaines Batchelor et West, partent ce matin pour Pensacola, via Mobile. Ce départ complètera le régiment du colonel Gladden. Les compagnies des Cadets d'Orléans A des Gardes Louisianais A, et des "Crescent Rifles A, qui ne s'étaient engagés que pour remplir provisoirement les cadres, reviendront et seront probablement dirigées vers la Virginie. Les soldats qui composent ces compagnies se sont exercés, pendant leur séjour à Pensacole, aux évolutions militaires, et sont maintenant des soldats accomplis.

Mars et Vénus. John Hart, James Gleason, Bill Burke et John Henry, ont été examinés hier, par le recorder Frémeaux; ces personnages sont accusés d'avoir battu et volé A. L. Mounin, volontaire d'une compagnie des Avoyelles, dans une maison de prostitution située au coin des rues Bienville et Bourgogne, le 12 mars dernier, à 5 heures P. M. Mounin déclare qu'il a été battu, et qu'ensuite son portefeuille contenant plus de $1000 a disparu. Treize témoins confirment la déposition du plaignant, relative aux coups reçus. Quant à l'accusation de vol, elle n'est constatée que par trois femmes de mauvaise réputation: Mary Williams, Mary Cook et Mary Jackson.

Le recorder a mis Henry sous caution de $2000 et les autres, comme complices, sous caution de $1000 chacun.

Le meurtrier Garcia.—M. Nelville Soulé a présenté un affidavit attestant que Victor Garcia ne possède pas ses facultés intellectuelles. Le juge Collins a désigné les docteurs Nicolle et Deléry pour examiner Garcia et faire un rapport le 30 courant, sur l'état de sa raison. Nos lecteurs se rappellent qu'il y a quelques années Garcia a tué son père et un allumeur de lampes. On l'a alors déclaré fou et envoyé au "Lunatic Asylum" de Jackson, d'où il est sorti soit disant complètement guéri. Le 12 mars dernier, au marché aux légumes, à 11 heures du soir, en compagnie de deux prostituées, il a tué un matelot anglais nommé Walter. Espérons, pour le bonheur de la communauté, que si Garcia est envoyé à la maison des fous, il y restera cette fois jusqu'à ce que la raison lui soit complètement revenue.

Incendies.—Dans la soirée d'avant-hier le feu a consumé l'épicerie de Wm Martin, sur la levée, près des Casernes, ainsi qu'environ quarante cordes de bois empilées près de la Levée. Pourquoi n'existe-t-il pas quelque loi municipale pour interdire d'empiler du bois, et surtout du bois résineux, dans le centre de la ville?

Hier après-midi, une fausse alarme, partie du bas de la rue Julie, a rassemblé les pompiers et la foule dans la rue Conti, entre Villeré et Claiborne. On pensait que l'épicerie de Mme Sheffer était en feu. Heureusement cette fois nous en avons été quittes pour la peur: il n'y avait pas même de fumée, et nous ne comprenons pas que la cloche d'alarme ait sonné si longtemps.

Condamné—Thomas Christian, déclaré coupable de vol, a été condamné hier par le juge Collens à un an de pénitencier.

Noyé.—Le corps d'un jeune homme de 22 ans, portant le nom infortuné de John Brown a été trouvé hier dans le fleuve, au pied de la rue des Religieuses. Il avait essayé de se baigner, mais n'avait pas assez d'habileté dans l'art de la natation pour lutter contre le courant du Mississipi. Avis salutaire à ceux qui seraient tentés de faire comme lui.

Vol de Jaconat—Mary Ann Reilley a été arrêtée sous l'accusation d'avoir volé 5 yards de jaconat, valant $1 50, à la porte du magasin tenu par M. Eugène Livaudais, au coin des rues Villeré et St Pierre. Pauvre femme, s'exposer au deshonneur et à la prison pour si peu de chose. Si c'est sa première faute, que la justice soit indulgente!

—Un jeune marin du Crotoy, embarqué sur le *Cassini*, écrit de l'archipel des Pomontous, en date de janvier:

"Nous sommes aux îles Pomontous depuis le 12 décembre dernier; ce groupe se trouve à 80 lieues environ à l'Ouest de Taiti. Nous y sommes venus pour prendre à l'île Fakaina des *canaques* qui avaient mangé six hommes appartenant au chef de ces îles. L'équipage du *Cassini* ne s'est mêlé en rien de cette affaire. Nous avions à bord 400 hommes que nous avons débarqués, et qui, après avoir ravagé et brûlé l'île entièrement, ont ramené prisonniers une certaine quantité d'hommes, femmes, vieillards et enfants. Nous les conduisons à Taiti, où ils seront jugés et sans doute condamnés à être pendus." (*Mem. d'Amiens.*)

—Une lettre de Vienne fournit des détails intéressants sur l'éclairage au gaz appliqué aux voitures de chemins de fer. Voici ces détails: "La ligne de l'Ouest est la première qui ait organisé l'éclairage des wagons au moyen du gaz. Dans chaque wagon est établie une outre en caoutchouc, qui renferme la quantité de gaz nécessaire pour éclairer l'intérieur pendant le temps voulu. Les sacs sont remplis de gaz aux stations principales de Linz et de Salzbourg pendant que le convoi s'arrête. Les épreuves auxquelles ce nouveau mode d'éclairage a été soumis ont très bien réussi. L'économie est considérable."

ADRESSE DES AMIS DE LA PAIX.

Le *Siècle* fait précéder des réflexions qui suivent la publication de l'Adresse des Amis de la Paix aux Français:

Nous nous empressons d'insérer la noble et belle Adresse: "Au peuple français!" que les Amis de la Paix de Londres viennent de rédiger. Nous croyons que, dans les grandes circonstances où se trouve l'Europe, tout ce qui peut contribuer à resserrer l'alliance de la France et de l'Angleterre doit être applaudi. Ainsi que le *Siècle* l'exposait l'autre jour, presque tous les Etats sont en proie à des crises intérieures, et il ne faut pas être prophète pour voir que des événements considérables s'annoncent.

Tandis que la religion des nationalités agite partout les peuples opprimés et les anime à redemander leurs droits, de vieux empires s'affaissent sur eux-mêmes, et une part immense du monde contemporain, l'Orient, s'écroule sans que la force d'aucunes mains, même des plus puissantes, puisse faire autre chose que retarder sa chute.

Dans des conjonctures aussi terribles, les deux grandes nations occidentales se diviseront-elles, et en se divisant livreront-elles le monde à l'inconnu, ou bien au contraire, en s'unissant plus étroitement que jamais, feront-elles triompher les vrais principes de la civilisation et du droit? Telle est, à notre sens, la question la plus importante que l'on puisse débattre.

Assurément, même isolée, l'Angleterre est très forte; la France ne l'est pas moins. Mais, dès qu'elles sont unies, aucune résistance sérieuse contre leur alliance n'est possible.

Qu'elles aillent, au contraire, qu'elles aillent jusqu'à ébranler le monde par un conflit, et la barbarie passe entre elles. Croit-on, par exemple, que la Russie eût été aussi démesurément prépondérante qu'elle l'a été en 1814, et depuis 1814 jusqu'en 1853, sans les guerres terribles qui eurent lieu pendant vingt ans entre la France et l'Angleterre? Non, la Russie s'agrandit et se fortifia de tout ce que l'Occident perdit par ses divisions. La Prusse, l'Autriche se sont aussi trop longtemps autorisées de l'antagonisme entre les deux puissantes nations occidentales. Elles ont perdu leur influence prépondérante dès l'instant où ces deux nations ont été sinon unies, au moins rapprochées par une politique analogue.

Qu'elles resserrent leurs liens, et les questions qui troublent encore la paix universelle seront bien vite résolues; qu'elles pèsent, par exemple, toutes les deux, sur les résolutions de la Russie, et la Pologne n'aura plus à gémir; qu'elles élèvent toutes deux la voix en faveur de la Vénétie, et l'Autriche ne menacera plus l'Italie d'une invasion dernière; qu'elles aient une action commune en Orient, et l'on n'aura plus à déplorer ces terribles massacres qui épouvantent les cœurs.

Comme le disent les Amis de la Paix, il est impossible de s'exagérer l'importance d'une cordiale entente entre la France et l'Angleterre. Cette alliance peut mener aux plus grands résultats, comme un conflit pourrait conduire aux abîmes les plus terribles.

Adresse des membres de la société des Amis de la Paix de Londres aux Français.

Amis et frères,

Associés dans le seul but de travailler au maintien de la paix internationale sur les larges bases des sentiments d'humanité et de religion, nous venons vous adresser respectueusement quelques paroles en rapport avec les circonstances dans lesquelles nos deux pays se trouvent maintenant placés.

Nous avons vu avec la plus grande satisfaction les nombreuses preuves que le gouvernement français a données de son désir de soutenir des relations amicales entre la France et l'Angleterre et de resserrer l'union des deux pays en se concertant avec le nôtre, soit pour le conseil, soit pour l'action, en concluant le traité de commerce, en abaissant l'entrave du passeport, en agissant dans maintes circonstances avec un esprit de bienveillance et de conciliation.

Ce n'est pas avec une joie moins vive que nous avons constaté que les mêmes sentiments prévalent évidemment au sein de la nation française.

D'un autre côté, nous pouvons vous affirmer en toute confiance que la grande majorité de nos compatriotes vous paie cordialement de réciprocité.

Nous avons cependant à déplorer qu'il y ait des deux côtés de la Manche certaines influences s'efforçant de provoquer entre nous la jalousie et l'inimitié. En ce cas, n'est il pas désirable que les deux peuples se mettent en avant pour exprimer eux mêmes la confiance et l'estime qu'ils éprouvent l'un pour l'autre et le désir d'établir entre eux les relations pacifiques qui existent si heureusement depuis longues années? De cette manière, on neutraliserait les efforts de ceux qui veulent fomenter l'animosité entre les deux nations, puisque les masses des deux côtés ont le plus grand intérêt au maintien de la paix. En effet, ceux qui profitent de la guerre peuvent se compter par unités, et ceux qui en souffrent dans leur vie, leur liberté, leur propriété, leur moralité, et tout ce qui constitue le bien-être de l'homme, peuvent être comptés par millions.

Il est impossible de s'exagérer l'importance d'une cordiale entente entre la France et l'Angleterre, dans l'intérêt de la civilisation, du progrès et de la paix du monde. Les futures destinées de l'Europe sont entre les mains de ces deux grands pays. C'est par eux, leur influence et leur exemple, que ces destinées s'accompliront pacifiquement, avec le triomphe de l'intelligence, de la science, de l'industrie, du commerce et de tout ce qui contribue à l'avancement et au bonheur de la race humaine, ou bien au milieu des scènes de violences et de meurtres qui replongeront la civilisation dans le sang et dans la nuit de la barbarie.

Assurément nous ne saurions hésiter dans le choix de ces deux voies à suivre.

Afin de remplir dignement la part de devoirs que la Providence nous a assignée, il faut bien nous garder de nous laisser guider par ceux qui dans des vues d'intérêt ou par passion cherchent à entretenir entre nous la jalousie et le soupçon. Faisons résolument la sourde oreille à quiconque voudrait nous calomnier les uns chez les autres pour prolonger par là vivre d'anciennes antipathies qui ont été dans le passé la source d'incalculables souffrances pour les deux nations.

Et pourquoi ne nous unirions nous pas afin de demander à nos deux puissants gouvernements de prendre des mesures pour organiser la paix de l'Europe, pour établir un système d'arbitrage ou quelqu'autre forme de juridiction internationale au moyen de laquelle les conflits des nations pourraient être soumis à la décision de la raison et de la justice, au lieu d'être laissés à la décision irrationnelle et brutale du sabre?

Pourquoi toutes les grandes nations chrétiennes resteraient-elles perpétuellement dans une attitude de défiance réciproque, épuisant leurs ressources par d'énormes armemens avec lesquelles elles se menacent les unes les autres pendant la paix? Ne serait-il pas plus conforme à la raison et à la religion qu'elles s'entendissent pour réduire simultanément ces dépenses, afin que, l'immense richesse créée par le talent et l'industrie de nos millions de travailleurs, ainsi que les merveilleuses inventions de la science et de l'art dont la Providence a gratifié l'humanité ne servissent plus à la destruction, mais contribuassent au soulagement de la misère et à l'accroissement du bien-être des peuples?

Quelle plus noble mission pourrait être proposée à ces deux nations marchant à la tête de la civilisation, que de détourner l'Europe de cette direction fatale et ruineuse pour entrer dans une autre voie où elles continueraient à être rivales, non pour commettre des actes de violence et accroître les armemens de guerre, mais pour se surpasser dans les arts de la paix et obtenir toutes deux des avantages n'entraînant après eux ni remords pour le vainqueur ni humiliation pour le vaincu!

JOSEPH PEASE, ancien membre du Parlement, président de la Société des Amis de la Paix;
HENRY RICHARD, secrétaire de la Société des Amis de la Paix.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Zante, le 24 que la veille au soir un conflit avait eu lieu entre la garnison anglaise et le peuple. Deux soldats et huit habitants indigènes avaient été blessés.

On lit dans *le Pays*:

"Le journal belge qui annonçait encore hier que S. M. l'empereur Napoléon aurait promis à un émissaire du gouvernement du roi Victor-Emmanuel de faire revenir en France, dans les premiers jours du mois de mai, nos troupes d'occupation de Rome, a été mal renseigné.

"Nous pouvons assurer que non seulement il n'a été fait aucune promesse de cette nature, mais encore que le *Statu quo* sera maintenu d'une manière positive et formelle."

"La Russie a concentré un corps d'armée de cinquante mille hommes sur le Pruth. Cette armée vient d'être mise sur le pied de guerre avec ordre de se tenir prêt à toute éventualité, en présence de la fermentation qui se manifeste depuis quelque temps dans quelques provinces de la Turquie d'Europe.

"L'Autriche a pris, de son côté des mesures analogues, mais nous croyons savoir que, quoi qu'il avienne sur le territoire turc, elle ne permettra pas à ses troupes, réunies dans le sud du Banat, de franchir les frontières austro-hongroises."

—Des lettres de Batavia, en date du 16 mars, annoncent que de violents tremblements de terre et de mer ont eu lieu à Sumatra. Dans l'île de Java les eaux se retirent, et on commence à s'y remettre des derniers événements.

Un décret impérial dispose ce qui suit:

Sont ouverts à l'importation, à l'exportation et au transit des armes et des pièces d'armes de toute nature, les bureaux de douane de Lille, Valenciennes, Jeumont, Strasbourg, Saint-Louis, Saint-Jean-de-Maurienne, Marseille, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Rouen, le Havre, Boulogne, Paris et Lyon.

Pourront seuls recevoir les armes ou les pièces d'armes de guerre de provenance étrangère les entrepôts de douane de Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, Rouen, Boulogne, Paris et Lyon.

POLOGNE.—Deux télégrammes de Berlin du 26 avril sont ainsi conçus:

On mande des frontières de Pologne:

Le prince Gortchakoff a lu au conseil d'administration une lettre de l'Empereur, le remerciant pour le rétablissement de la paix à Varsovie.

Le ministre de la police Trepow a été congédié avec une pension annuelle de vingt mille florins payable par la caisse du trésor polonais.

L'arrivée des troupes continue; l'armée de Pologne compte déjà 80 mille hommes. Les troupes reçoivent la solde de campagne. On parle d'une contribution de guerre qui serait imposée au pays et qui s'élèverait à 6 millions de florins.

On écrit des frontières de Pologne:

Pour lundi prochain, anniversaire de la naissance du Czar, une éclatante démonstration est attendue à Varsovie. Il y circule des notes invitant les patriotes à ne pas se montrer lundi dans les rues, à tenir toutes leurs boutiques fermées, et ne pas illuminer alors même qu'on voudrait les y forcer.

ITALIE.—Nous trouvons dans les journaux français de 25 au 30 avril les télégrammes suivants:

Turin, vendredi soir, 26 avril.

La chambre a approuvé le projet de loi qui prolonge de trois mois la durée du service des gardes nationales mobiles, et la convention postale faite avec la France.

L'*Italie* publie les détails de la réconciliation de M. de Cavour et de Cialdini avec Garibaldi. C'est le marquis Trecchi, aide de camp de Garibaldi, qui a pris l'initiative auprès du général et de M. de Cavour. Celui-ci a eu avec Garibaldi une conférence d'une heure, sans témoins, à la suite de laquelle ils se sont séparés complètement satisfaits. Cette conférence a eu lieu à sept heures du soir, au palais royal. Plus tard, Garibaldi a été appelé chez le marquis Pallavicino, où Cialdini l'attendait. Ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre.

Turin, samedi matin, 27 avril.

L'*Opinione* annonce que le ministre de Grèce a déclaré que son gouvernement serait bien aise de continuer avec le royaume d'Italie les bonnes relations qu'il entretenait avec le royaume de Sardaigne.

Le même journal ajoute que les Principautés-Unies (du Danube) et le bey de Tunis ont reconnu le royaume d'Italie.

Turin, 27 avril.

Une lettre du marquis de Villamarina, ex-ministre sarde à Naples, adressée à l'*Opinione*, réfute les assertions contenues dans les dépêches confidentielles du comte de Rechberg à la diète de Francfort. M. de Rechberg qualifiait d'usurpatrice la politique de Victor-Emmanuel.

M. de Villamarina rappelle les démarches conciliatrices faites auprès de François II pour prévenir une catastrophe. Le roi de Naples s'étant obstiné, c'est à lui seul et non à la politique de la maison de Savoie qu'on doit attribuer la chute des Bourbons.

Turin, 27 avril.

A la chambre des députés, le ministre de l'intérieur a présenté des projets de loi sur les œuvres de bienfaisance, sur la sûreté publique et sur le contentieux administratif.

Naples, 27.—Prenant pour prétexte la circulaire de M. Spaventa aux gouverneurs recommandant que les gardes nationaux n'endossent pas leurs uniformes hors du service, hier, à midi, une trentaine de garde nationaux sont allés au ministère. Ils ont pénétré dans la chambre de M. Spaventa et l'ont menacé. Plus tard, ils sont entrés par violence dans la maison de M Spaventa et l'ont saccagée.

La garde nationale est accourue et a rétabli l'ordre. On croit que ce mouvement a été suscité par les camoristes et les réactionnaires. Le prince de Carignan a publié une proclamation à la garde nationale, l'invitant à l'ordre et au respect de la loi. Cette proclamation a produit une bonne impression. Maintenant la tranquillité règne.

Naples, 27—Aujourd'hui la ville est tranquille. A quatre heures, la générale a été battue pour la garde nationale. Dans la soirée, de nombreuses patrouilles parcourent la ville. On arrête beaucoup d'individus échappés des cachots et ayant endossé l'uniforme de garde national.

L'événement d'hier a été la découverte d'une conspiration bourbonienne: Les nouvelles des provinces annoncent des mouvements de soldats bourboniens et de brigands qui se disposaient à marcher sur Naples, croyant que la conspiration avait réussi. 500 brigands sont venus des Etats Romains dans la province d'Aquila, et quatre bâtiments chargés de soldats bourboniens et de brigands sont partis avant hier au soir de Civita Vecchia pour Naples. Un navire de guerre italien est allé à leur rencontre. Les officiers de la garde nationale protestent dans le *Pungolo* contre les événements d'hier, au nom de la garde nationale, et ils se déclarent prêts à défendre le gouvernement.

Turin, dimanche soir, 28 avril.

La présentation à la chambre des députés du projet de loi autorisant un emprunt de 500 millions aura lieu la semaine prochaine.

Les dépêches reçues de Naples hier et aujourd'hui annoncent que la tranquillité est parfaitement rétablie.

Turin, lundi, 29 avril.

D'après des nouvelles de Naples en date d'hier, les arrestations continuent dans cette ville. Des troupes ont été envoyées à la frontière romaine.

L'*Opinione* dit que les désordres d'Avellino sont terminés.

Naples 29. Jusqu'aujourd'hui la tranquillité dans les provinces n'a pas été troublée à l'occasion des derniers événements.

Naples est tranquille aussi.

Les mouvements bourboniens, annoncés par les dépêches d'hier, ne sont pas confirmés.

FAITS DIVERS.

—L'abbé Grelat, condamné par la Cour d'assises du Cher à quinze ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur, s'est pourvu en cassation.

—On écrit de Marseille que le commissaire central de police s'étant transporté dans un des principaux cercles de la ville, y a saisi la brochure du duc d'Aumale sur la table de lecture, elle était jointe, dit-on, à la première brochure de réfutation.

—On apprend de la même ville que l'opéra de *Charles VI*, à la veille d'être repris par le Grand Theatre, a été interdit par ordre supérieur.

—On fait en ce moment l'essai à Gavre, près de Lorient, d'un nouveau modèle de canon en acier fondu, qui porte à 12,000 mètres. Les projectiles qu'il lance doivent, à 3,000 mètres traverser une cuirasse de 12 centimètres, comme celle de la frégate *La Gloire*.

Si cette nouvelle machine de guerre possède bien toute la puissance qu'on lui suppose, le système des frégates cuirassées devra être totalement changé. Déjà, quant à l'une d'elles, l'*Invincible*, qui se trouve sur les chantiers, des ordres ont été donnés pour l'expérimentation d'un nouveau système de cuirasse qui dit on aurait été inventé par l'Empereur. Ce système rendrait les navires absolument invulnérables, même aux coups de ce terrible canon en acier fondu.

A propos de ces essais, voici ce qu'on lit dans *Le Phare de la Loire*, de Nantes:

"Nous avons plusieurs fois parlé déjà des expériences d'artillerie qui ont lieu à Gavre, près de Lorient, et notamment de celles pratiquées au sujet d'un nouveau canon d'acier, que l'on dit inventé par l'Empereur. Aujourd'hui, ces expériences se poursuivent au même polygone sur un projectile creux système et ne pesant pas moins de 15 kilog. Ce projectile produit des effets tellement foudroyants qu'en tombant dans une masse compacte, il pourrait tuer ou blesser, par ses éclats, une centaine de personnes."

AVIS.

MONSIEUR F. DUVERGER ayant vendu son intérêt dans l'*Abeille* à Monsieur FELIX LIMET, ce dernier devient à dater de ce jour l'un des associés des affaires dudit journal. La raison sociale reste toujours la même. G. F. WEISSE & Co.

☞ Nouvelle-Orléans, 1er mai 1861.

Décédé, hier, à l'âge de 34 ans, VICTORIN GUETTE, né dans le département de Maine et Loire, [France] Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bourbon, No 93, encoignure St Louis.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St Louis, jeudi le 23 courant, à 9 heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de Madame veuve PIERRE FREDERIC THOMAS LONGUEVILLE, née CELASIRE BIENVENU, décédée à Paris le 21 avril dernier, fille de PIERRE ANTOINE BIENVENU et de CHARLOTTE DE LABARRE, tous deux décédés. Les parents et amis des familles ci nommées sont priés, sans autre invitation, d'assister à la cérémonie.

De la part de son fils, de sa fille son gendre A. Coutin. 20 mai—4f

☞ UN officier anglais, écrit ce qui suit de Téhéran, en Perse, au *Times* de Londres: "Une pilule inventée par un chimiste américain (le Dr J. C. AYER, de Lowell, Mass.,) a guéri le shah d'une maladie de foie qui menaçait de l'emporter. Ce simple fait, comme on doit bien le penser, a valu aux Américains une popularité éminente ici, tandis que nous autres, anglais, faisions aucune attention. Nos savants qui sans doute fait la découverte dont il se sert et c'est ainsi en tout. Nous créons la chose, l'Américain met sa marque et se prend la récompense. Le Dr Ayer y est adoré par la cour et les courtisans, ce qui lui vaudra indubitablement une tabatière en or et une épée à diamants, tandis que les noms de Davy, Christison ou Brodie, les lumières qui l'ont guidée, ne sont même pas connus." (*New York Sunday Paper.*) 18mai—6t v c

ATTENTION

☞ Ventes sans réserve—Marchandises sèches étrangères et américaines. L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve de marchandises sèches étrangères et américaines qui aura lieu, aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 49, rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

☞ Huile d'olive—Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, de 600 caisses huile d'olive en débarquement de la barque Uncle Sam, qui aura lieu, aujourd'hui, sur la Levée à 5 heures et demie P. M., en face la rue St-Philippe.

AVIS.

PIERRE CASANAVE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

Comptant toujours sur le patronage de sa clientèle et du public en général, j'ai l'honneur de leur faire savoir, que, quoique incendié encore une fois, je suis toujours rue Marais, entre Bienville et Douane (même endroit) et prêt à recevoir tous les ordres sur funérailles, et qui seront exécutés avec la plus grande ponctualité.

Egalement les ordres peuvent être laissés au Bourbon, près St Louis, No 88. P. CASANAVE.

23 mai—1m 1re p

SOLON CONCLAVE No8.

DE LOS

S. W. M.

Se suplica á los hermanos que componen dicho conclave de los S.·. S.·. que se sirven concurrir á la asamblea que tendrá lugar! Viernes 24 del corriente. á las 7 en punto de la noche, afin de tratar de asuntos de mucha importancia.

Por orden del S. G. FEDERICO GIMENEZ, Secretario

23 Mayo—2

AVIS.

JE préviens le public en général que je ne paierai aucune dette que pourra contracter ma femme Elia Lianteau. ALPHONSE QUEZERGUE. 20 mai—5f

ATTENDU incessamment par le navire Uncle Sam, de Bordeaux, 60 barriques vin rouge bon ordinaire, pour familles, 100 caisses vin rouge St Julien. A vendre BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 9 mai

AMORCES—4 caisses amorces françaises de poudre fondues, F I et G D, à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille Levée. 9 mai

Nominations du Parti Américain du Sud.

Election le 1er Lundi de Juin.

Pour contrôleur—CHAS. W. CULBERTSON.
Recorder du 2me District—LOUIS GASTINEL.

—POUR ALDERMEN—
1er District—GERARD STITH et E. COX.
2e " OSCAR ROBIN.
3e " E. P. DE LABARRE.
4e " JAS. A. HUCKINS.

—POUR ALDERMEN ASSISTANTS—
1er Ward—BENJAMIN BLAND.
2e " W. T. STOCKER.
3e " W. L. ALLEN.
4e " JULES BENIT.
6e " ADOLPHE DUPRE.
9e " J. MAGIONI. 20 mai☞

Aux votants du Deuxième District.

☞ Nous soussignés, votants du Deuxième District, appréciant l'habileté, l'honnêteté et l'impartialité dont l'hon. ANATOLE BLACHE a fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs de Recorder du dit District, vous demandons de soutenir sa candidature à la même place, à l'élection de juin prochain.

A Miltenberger, P A Champoulier, G S Roussel, L Bujac, J S Cucullu, John Pemberton, Lobit, Charpentier & Co., Ernest Miltenberger, P Van Rooten, Edw. Videré, E J Forstall, Rouen & Kernion, O Olivier, Geo. Binder, A Guyol, Jr., Paul Deverges, J Viosca, Sr., Simon Meilleur, C C Collins, E A Forstall, S M Darby, E Trolagros, Kentgent & Co., V Lobit, P Fourchy, Edw. Durive, G O D Logan, John Gauche, P Maloche, Fred. Durive, Augustin & Thibaut, Chs Oger, A Tessou, J B St Amant, P Boudousquié, C Bambach, Chs Bienvenu, Jas. W Urquhart, S Plasson, J Chasard, J R T [illegible], P Langolie, A P Nobrom, D Lasera, Chs Commagère, Louis Lay, P Rieters Jr, B Barrett, A Boutin, H R Bonneval, Chs Paquet, H M DeBuys, E Fanon, L Moulier, Victor David, A Giraud, Leonce Boudousquié, Amilcar Fortier, Ernest L Forstall, E V Audibert, N Tourné, W P Vincent, J Eternod, A Berrassini, Red Dasset, Omer Lauve, Aug W Brelle, Edmond Girard, F Percy Sr, Paul Murphy, M Barnett Jr, O Veraines, H Bienvenu, F S Cordon, A A Pepslaud, Chs Lessepe, M Martin, Jules Percy, A Dudenasset, P A Hebrard, Paul Abat, V Baudier, P Hebrard, Pierre Hos, Paul Forstall, Oscar Livaudais, F J Arnoult,

Edw Pillsbury, P A Giraud, Louis Deloche, L F Maxent, O Blineau, B P Voorhies, George Pollock, Jas H Suydam, R Palupere, J Viosca, Sr., L Mith, P Maspero, Hy Peychaud, S Maguer, B D Grelis & Co, J W Zacharie, D Fetjo, L Barjac, Geo F Witte & Co, L P Villeré, P N Olivier, Emile Duplantier, J M Wagner, A Tertrou, P Queyrouse, J Avet, O Carriere, Arthur Forstall, T B Blanchard, Jr, Jas Gallier, Jr, Anatole Avegno, A Leblanc, E Dussumier, Hy Bezou, R Hebrard, J Lasdo, Pierre Roy, L Menard, J Viosca, Jr., F De Fuentes, O J Forstall, Adolphe Schreiber, Pedro Uelp, Wm Armstrong, Léon Queyrouse, C Ma[illegible], E De[illegible], E O Degruy, Ovide Landry, Lucas & Mason, Armand Durel, F Sancho, Hiestand, Dugas & Co, A Rousset, F Percy Jr, C Blanchin, Bernard Turpin, Louis Tardos, J J Albert, Paul Aldige, Eternod & Paget, W O Vincent, P Mallard, Jas H[illegible], H R [illegible], Aug Roche, B O Flauché, J E Rossi, Ferdinand Percy, Edward Murphy, Jonne Dessommes & Bro, J[illegible], Chs Lecarpentier, C Tabier, Damien Augustin, Jules Castergue, J M Crawford, Emile Fortin, Louis Fortin, P A Hebrard Jr, J B Pigeolo, H Degruy, Justin Dorel, Henry Duratel, Henry Peschier, A Gel Livaudais, Felix Jacobs.

2 mai—6f

Bureau du Contrôleur, Hôtel de Ville.

Nlle Orléans, 17 mai 1861.

JE certifie que M Anatole Blache, recorder du 2me District, a dans les périodes ci après déposé dans le Trésor une somme de sept mille huit cent trente-huit piastres et cinquante cents provenant d'amendes et de licences reçues à son bureau:

1860—Juillet	$ 821 20
Août	1,142 00
Septembre	1,036 10
Octobre	925
Novembre	8 9 10
Décembre	[illegible]
1861—Janvier	797 65
Février	[illegible]
Mars	[illegible]
Avril	502 40
	$7 838 50

20 mai—6t V. DUPLESSIS, contrôleur.

AVIS.

Loge Harmonie No 38. I. O. O. F.

Tous les membres de cette Loge sont informés et priés d'assister à la séance qui aura lieu vendredi prochain, 24 courant à 7 1/2 heures du soir pour y délibérer sur des affaires de la plus grande importance.

Par ordre du N. G. JULES GIRARD, Secrétaire. 2 mai—5

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande une nourrice sans enfant. S'adresser au No 294 rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier. 21 mai—3f

AVIS.

ON demande un jeune homme comme COMMIS, parlant anglais et français pour une maison de commission. S'adresser à la Poste, Boîte No 1311. 23 mai—2f

DEMANDE DE BARBIER.

DEUX bons barbiers trouveront de l'emploi en s'adressant à cette dans le Passage de la Bourse, dans l'ancien local du bureau de poste, No 21. 21 mai—3f

A LOUER.

LE premier et le deuxième étage du No 66 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Libre immédiatement. S'adresser sur les lieux, à la glacière de la rue de Chartres. 23mai—6f

Avis aux expéditeurs de fret.

Bureau du Grand Chemin de fer de la N. O. de Jackson et du Nord. 22 mai 1861.

AYANT établi un tarif pour Lynchburg, Petersburg, Richmond, Norfolk et City Point, nous sommes prêts à signer des connaissements pour tout le trajet et expédier le fret sans délai. T S WILLIAMS, Surintendant général. 22mai—7

COLLÉGE ST-JOSEPH'S. BARDSTOWN, KY.

LES parents qui ont des enfants dans cette institution et qui ne veulent pas qu'ils y restent pendant les vacances, sont priés de noter que l'Examen annuel aura lieu le 3 JUIN prochain, et le lendemain, les élèves qui en ont l'autorisation de leur parents, pourront se mettre en route pour se rendre chez eux. Un des professeurs sera chargé de les accompagner jusqu'à la Nouvelle-Orléans. LOBIT, CHARPANTIER & Co, Agents. 21mai—6f

CIGARES de la Havane—Un grand choix de véritables cigares Havane de marques réputées, telles que Intimidad, Globo, Ratica, Gutierrez Black Warrior, Cervantes, Tre Hermen, Bandera de Carmita, American Flag, Meridiana, M Dosai, Venedaira &c. d'importation directe, constamment en dépôt, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46 Vieille Levée, 23mai entre Douane et Bienville

SALSEPAREILLE—Un lot de salsepareille mexicaine, à l'entrepôt de la douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46 Vieille Levée, 23 mai entre Bienville et Douane

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique à l'entrepôt de la douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46, Vieille Levée. 23 mai entre Douane et Bienville

BOUCHONS—Un assortiment de bouchons, à l'entrepôt de la Douane, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 46 Vieille Levée 23 mai entre Douane et Bienville

AMORCES françaises—4 caisses F L et G D, numéros assortis, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille Levée 23mai

INDIGO de Guatemala—6 surons à vendre par BERNARD TURPIN, 93 rue Vieille-Levée 23mai

INDIGO de Manille—3 caisses à vendre à bon marché pour clore une facture par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée 23mai

QUININE—200 onces sulfate de quinine Oselau Henry, fabrique Alfred Labarraque & Cie, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 rue Vieille-Levée 17mai—6f

Bœuf! Bœuf!

DES propositions cachetées seront reçues, au bureau du soussigné, rue du *Camp, No 11*, et au bureau du commissaire assistant des vivres au *Camp Moore*, à Tangipahoa, Lue, jusqu'au 22 du courant, à midi, pour fournir aux troupes de la Louisiane, au Camp Moore, du BŒUF FRAIS, d'une bonne qualité (les cous et les jambes seront exclus) en telles quantités dont on pourra avoir besoin pour les troupes, pas plus de quatre fois par semaine, à tels jours que pourra désigner le commissaire assistant de vivres, au camp.

Il sera exigé une garantie pour l'accomplissement fidèle du contrat.

Le soussigné se réserve le droit de rejeter le ou les prix qui lui sembleront trop élevés.

Les propositions devront être endossées comme suit "Propositions pour fournir du bœuf frais".

T. WINNEMORE, Quartier-maître général de l'armée de la Louisiane. Bureau du quartier maître général, Nlle Orléans, 14 mai, 1861. 15 mai

Farine! Farine! Farine!

4000 barils farine, (remise en baril) qu'on peut voir à la presse de Szymanski et qui seront vendus à bas prix, en lots au gré des acheteurs, Par Wm WHANN, Bureau des Tow Boats, rue Carondelet No. 7, ou aux batisses Marigny, No. 2.

Egalement—Environ 2000 barils de farine aigre, à la Presse de Szymanski, à vendre à 25 cents le baril. 15mai—☞

AVIS.

AVIS est donné à ceux que cela concerne qu'un yawl ou embarcation appelé l'ANNA a été trouvée dernièrement en la possession d'un nommé James Cuningle ou Keerlings, alias Irish Jimmy. Le dit Irish Jimmy a été ramassé, dans le dit yawl, au milieu du lac Borgne, et déclare que ce yawl appartient à M. Mullen de Chicago, (Illinois). Si la dite embarcation ou yawl, qu'on suppose avoir été volé, n'est pas réclamé dans les dix jours qui suivront cette annonce, il sera vendu pour acquitter les frais.

Paroisse St. Bernard, 13 mai 1861. T. M. SERPAS, Shérif de St. Bernard. 15 mai—10 ☞

Rum de la Jamaïque.

TRENTE tierçons rum d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 17 avril 84 rue des Magasins

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Medaillon, velours, Wilton et Bruxelles: DE LA TOILE CIRÉE de 3 à 24 pieds de large; nattes, druggets anglais et toile damassée pour dessus de tables.

Abat-jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cocoa pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix. A. BROUSSEAU & Co. 9 fév—ah

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Genl. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par SORNIO & BROTHER, Rue Gravier, No 24. 12 avril

BOUCHONS—Un grand assortiment de bouchons, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée No 46, entre Douane et Bienville 9 mai

HUILE d'olive J. Piagnini—500 paniers 22 onces, 100 paniers 11 onces. A vendre par C CAVAROC & CO, 116, rue Royale 16mai

Avis aux Contribuables.

LES TAXES DE LA VILLE Pour l'année 1860,

Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles le capital, le revenu, &c.

Sont maintenant dues,

et doivent être payées à mon bureau, à l'hôtel de ville. Les contribuables sont priés de venir les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront annoncés conformément à la loi.

ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 29 avril—2m 1re p

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS les sociétaires sont informés qu'une assemblée générale aura lieu DIMANCHE prochain, 26 courant, à 5 heures de l'après-midi au nouvel Asile, rue Ste Anne, entre Derbigny et Roman, ils sont priés d'être exacts.

Par ordre du Président, F. PICARD, Secrétaire. 22 mai—4f

Propriété à Mandeville, à louer.

La propriété de M Victor Perrilliat, comprenant maison de maître, meublée, chambres à domestiques, cuisine derrière, et écurie. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. DENIS, 118, rue de la Commune 22 mai—6f

On désire acheter pour du comptant.

Une petite MAISON COTTAGE, avec cour, dans le Troisième District ou dans la partie inférieure du Deuxième District, au dessous de la rue Claiborne. Le prix devra être modéré. S'adresser à B DUNN, au bureau de l'*Abeille*. 22 mai—3f

Trouvé.

UN Chien de Terreneuve noir, avec un collier où sont gravés trois lettres. Le propriétaire peut venir le réclamer au No 209, rue Roman, entre Ursulines et Hôpital, en prouvant son droit au chien et en payant les frais du notice et autres dépenses. S. MELLO. 22mai—3f

S. D. GRATIAS & Co.

Importateurs de Vins et Cognacs, 59, RUE DE LA DOUANE.

☞ Offrent à vendre à l'entrepôt et en magasin:

EAUX-DE-VIE—300 futailles en demi, quarts et huitièmes (pâle et colorée) Sazerac & Co. Planat & Co, Gautier frères, Larroude frères, Otard Dupuy & Co. Union Proprietors, &c. &c.

VINS ROUGES—115 barriques vins de famille Margaux, St-Estèphe, Pauillac, &c. &c.

VINS BLANCS—30 fûts de choix, Sauternes et Barsac.

CONSERVES—10 caisses truffes, 10 caisses pâtés truffés, 20 caisses petits pois et 10 caisses champignons.

WHISKY—30 barils vieux Bourbon, qualité supér.

CATAWBA—15 barils vin d'une bonne récolte. 22 mai—

ASSOCIATION.

A partir de cette date, M. GEORGE NATHAN devient membre de notre société. Le titre sera T. Lonsdale, Nathan & Co. 18mai—1m H. T. LONSDALE, SON & CO.

LES créanciers de la maison GUYOT FRERES sont priés de venir régler leurs comptes avec le soussigné. J. ETERNOD, Syndic de la faillite. 18 mai—30f 45 rue de Chartres.

Taupettes de campagne.

100 douzaines taupettes recouvertes en osier, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ par ROUSSET & VOORHIES. 18 mai No. 83, rue du Canal, près Chartres.

P. S.—Aussi assortiment de FER BLANC, MOQUES, CUILLERES et FOURCHETTES. 18 mai

Fusils à deux coups.

NOUS vendrons un lot de fusils anglais à DEUX COUPS, par quantités ou au détail aux Gardes Urbaines ou tout autre corps, à des prix couvrant les frais d'importation. Fusils de $15, 18 et $20, très légers chez ROUSSET & VOORHIES, 18 mai No 83 rue du Canal

Résidence d'été à Mandeville.

A LOUER immédiatement, une charmante maison avec chambres à domestiques, chambre à bain, wharf, &. S'adresser, pour les conditions de location, rue Saint-Philippe No 110 17 mai—7f

Milice, attention!

EXERCICE..... EXERCICE.

M. A. GERY, très connu en cette ville, ayant appartenu à plusieurs compagnies, vient de monter une école de soldat où l'on apprendra le maniement des armes et l'école de peloton.

Des armes sont à la disposition des élèves. On est prié de se faire inscrire au plus tôt, rue Dumaine 137 entre le Collège Audubon entre Bourgogne et Remparts tous les jours à 7 heures du soir.

Une vaste cour donnera toutes les satisfactions désirables pour ce genre de manœuvres.

Il se fera aussi de donner des leçons particulières à domicile.

Prix modérés. 16 mai—12

Boutons! Boutons! Boutons! PELICANS, &c.

Grande Fabrique du Sud,

Rue de Chartres, 135, près de l'Hôtel d'Orléans.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'apporter un grand perfectionnement dans la fabrication des boutons d'uniforme.

Comme il a innové en ce genre de fabrication, il n'a pas voulu rester en arrière, pour le fini du travail, avec les vieilles fabriques du Nord. 16mai—au 3mai. C ROUYER.

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Élisabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement.

Les personnes qui voudront débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer. 17 mai—3 n J. B. & E. C. PRADAT.

DEMANDE.

ON demande une femme blanche parlant le français et qui devra s'occuper du ménage, des enfants et aider un peu de couture. S'adresser dans la rue St-Joseph, No 157. 4mai—☞

A Vendre ou à Louer.

UN MULATRE âgé d'environ 24 ans, bon cuisinier et domestique de maison, bon sujet, parlant anglais et français. S'adresser à M. Jules Martin au restaurant le Victor rue Toulouse, ou à la Grocerie encoignure des rues Toulouse et Royale 14 mai—5t

G. BOUTREUX

Tapissier et réparateur de meubles en général—Rue Dauphine, No 50.

☞ En ôte les tapis, les toiles cirées, &c., les bat, les brosse, les nettoie et les repose en vingt-quatre heures. Il coupe et fait les draperies, rideaux, matelas et couvertures à meubles &c.; pose les corniches et les stores, répare et vernit les meubles. 24 avril—1m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS vaporifères perfectionnés du Dr LEVESQUE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de toute genre, ainsi qu'à l'intérieur des malades, pour traiter les maladies en épurant le sang par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicamens par les pores de la peau.

Appareils, pour bains généraux, pour douches ou bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, pourront s'adresser chez le Dr. Duperron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans. 7fév—

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, ☞ No. 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis,

continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'or tombe des dents peu de temps après avoir été orifiés, et dont on n'a pas pu porter les dents artificielles avec confort.) En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire orifier les dents consciencieusement et avec habileté; et se faire poser des dents artificielles avec gencives continues pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et selon des procédés perfectionnés. Il pose une ou plusieurs dents, ou tout un ratelier apte à exercer (il en porte garant) toutes les fonctions des dents naturelles.

Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.

☞ Consultations en français, espagnol et anglais. 9 jan—M & J.

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—4m

LE DR. RANCÉ

A chargé le Dr Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

rue Bourbon, No.243, entre Ursulines et St-Philippe, 1avril—6m.

EN débarquement du navire Uncle Sam; de Bordeaux—

30 barriques vin rouge Montferrand, bon ordinaire pour familles.
25 barriques vin rouge Côte de Boug superieur do
20 do do Côte de Frousac do do
10 do do St Emilion vieux
10 do do St Julien do do,
20 demi douz. vin blanc Haut Sauterne do,
200 caisses vin rouge St Julien bon ordinaire.

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

PRUNES sèches—100 caisses prunes sèches en pots, beaux divers modèles et diverses grandeurs. A vendre par L. E. DELUZAIN. 16 mai 119 rue Royale

ABSINTHE, Vermouth—100 caisses absinthe suisse E Pernod. 25 caisses kirshwasser E Pernod. 70 do vermouth Noilly Pratt & Co. A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

BOUTEILLES vides—150 paniers bouteilles bordelaises de 72 onces. 50 paniers bouteilles à cognac avec étampes. 40 caisses do do et à madère. A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

CHAMPAGNE—50 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bouteilles. 30 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bout., 25 caisses Mumm & Co. do do; 20 do Imperial (Cabinet) do do; 80 paniers diverses marques. A vendre par L. E. DELUZAIN 16 mai 119, rue Royale

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie—40 caisses fruits à l'eau-de-vie, assortis, 25 caisses fruits au jus, assortis, 20 do liqueurs superfines, assorties, 300 paniers absinthe extra superfine. A vendre par 16 mai L. E. DELUZAIN, 119, rue Royale

VINS en caisses—Un large assortiment de vin rouge et blanc, en grandes et demi-bouteilles, des marques St-Julien, Pauillac Medoc, Chateau Montignac, St-Estèphe, Haut-Brion Chateau Margaux, Chateau Léoville, Pontet-Canet, Larose, St Pierre, Picton Longueville, Chateau Lafitte, Haut Sauternes, Haut Barsac, Chateau Iquem, &c., &c. A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119, rue Royale

A vendre, par les soussignés, en débarquement du navire Uncle Sam, venant de Bordeaux: 232 barriques vin rouge, 50 barils vin blanc; 900 caisses vin rouge, 12 demi barriques do. C. CAVAROC & CO, 16mai 116, rue Royale

BOUCHONS—50 balles bouchons assortis de toutes dimensions et qualités. 50 balles bouchons réguliers pour [illegible], champagne et bière, à vendre par GUBACHE & OGDEN, 10 avril Encoignure Royale et St Philippe.

Batallon Cazadores Spañoles de Nueva-Orleans.

Especial No 4.

A todos los individuos que componen este cuerpo se les hace saber que fueron unanimemente elejidos en la eleccion habida el 18 del corriente, los oficiales siguientes:

—4a Compañia—
Capitan, Dn JOSÉ Ma ANGUERA.
1ro teniente, Dn LAZARO ROCA.
2do Dn AUGUSTO ORTEMBAX.

N. Orleans, Mayo 22 de 1861. De orden del commandante int°. El 2° teniente Ed J. NATTES, Secretario. 23 mayo—2

Légion Française.

5me Compagnie.

A une assemblée de la 5me Compagnie tenue mardi soir au piquet de M. Rochereau, commandant, de M. Lefort de Ladebat, adjudant-major, du 1er lieutenant Louis Gruber, du 2me lieutenant Joseph Batt, Monsieur Félix De Larue a été élu à l'unanimité capitaine de la 5me Compagnie de la Légion.

Par ordre du 1er lieutenant. LOUIS GRUBER. 23mai—1

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane—Troupes Volontaires de la Louisiane.

ORDRES SPECIAUX No 29.

LES officiers de la 1re, 2me, 3me et 4me compagnie du nouveau Bataillon Allemand se réuniront à l'Arsenal, rue St Charles, No 57, VENDREDI SOIR, 24 du courant, à 7 heures et demie, afin d'élire un major pour le dit Bataillon.

2o—Les polls seront ouverts de 7 heures et demie, à 8 heures et demie.

3.—Le lieutenant colonel Mueller, assisté par le capitaine Em Burthe, de l'Etat major de brigade présidera la dite élection et en transmettra le résultat au Quartier-général.

Par ordre du Brig Genl, J. TRUDEAU. Commandant la Légion de la Louisiane. 23 mai—2f JAS R CURELL, aide-de-camp.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

N'lle-Orléans, 22 mai 1861.

Les membres de ce Bataillon qui désirent s'enrôler pour service actif, se présenteront immédiatement à la caserne de la 1ère et 2ème Compagnies, rue St. Pierre, près l'encoignure St-Claude.

Par ordre, F. GOMEZ 22mai—3f capitaine commandant.

Legione Garibaldi.

1ma. Compagnia.

Essendo stato deciso di dare immediatamente principio alle manovre a fuoco, s'invitano tutti i membri della stessa compagnia a volere intervenire agli esercizi, preliminari che avranno luogo tutti i mercoledi e venerdi di ciascuna settimana.

Per ordine del capitano—Il sergente foriere, 22mai—3f G. VILLIOT.

Régiment des Gardes d'Orléans.

MM. les membres du régiment qui prennent des leçons particulières d'escrime à la bayonnette sont prévenus qu'à l'avenir l'exercice aura lieu tous les mardis et jeudis, de 7 à 8 heures. Rendez-vous à l'arsenal de la rue d'Orléans 22mai—☞

Quartier-Général du 5e régiment de la 2me Brigade de la 1re Division de la Milice de la Louisiane, Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 18 mai.

ORDRE DE REGIMENT No 1.

I—LES capitaines de compagnie de ce régiment, en recevant cet ordre, diviseront le district compris entre le côté inférieur de la rue du Canal et le côté supérieur de la rue Conti, de la rue des Remparts au Lac et feront enrôler toutes les personnes sujettes aux devoirs de Milice.

II—Dès que l'enrôlement aura été fait, les capitaines informeront le lieutenant-colonel commandant, du nombre de membres et de l'état de leurs compagnies respectives.

Par ordre, A. DE LASSUS, Lt-Col. Commandant. E. SOLOMON Adjudant. 21mai—2t

Quartier Général de l'Armée Louisianaise.

Bureau de l'Adjudant Général, Nlle Orléans, 15 mai 1861.

ORDRE No 39.—I—Le commandant en chef a été officiellement averti, par le secrétaire de la guerre, qu'il ne serait pas dans l'avantage de *volontaires engagés pour 12 mois* de l'Etat de la Louisiane au service des Etats confédérés. Le secrétaire de la guerre a demandé à cet Etat un contingent de trois mille volontaires pour SERVIR DURANT LA GUERRE. Le commandant en chef croit fermement que parmi les volontaires de 12 mois, enrôlés au service de l'Etat, il n'éprouvera aucune difficulté à répondre promptement à la nouvelle réquisition. Les règles suivantes seront observées par:

II—Les régiments composés de volontaires pour la guerre seront reçus préférablement aux bataillons, et les bataillons préférablement aux compagnies.

III—Si plusieurs régiments se présentent pour la guerre, les régiments seront reçus à tour de rôle suivant leur présentation aux Etats Confédérés selon leurs désignations numériques respectives.

IV—Si des régiments complets ne se présentent pas pour la guerre, alors les bataillons qui pourront être complétés par les officiers commissionnés de cinq compagnies reçus, et les compagnies qui se réuniront pour ce bataillon seront tenues de procéder à l'élection des officiers supérieurs.

V—S'il ne s'engage ni régiments ni bataillons, les compagnies seront reçues et après avoir été formées en régiments selon le nombre de compagnies, il sera ordonné de procéder à l'élection des officiers supérieurs.

VI—Toutes les compagnies ou parties de compagnies refusant de s'engager pour TOUT LE TEMPS QUE DURERA LA GUERRE se dissoudront immédiatement et remettront leurs armes et équipements à leurs capitaines, qui en seront responsables.

Par ordre de THOS O. MORE, Gouverneur commandant en chef. E ORIVOT, adjudant et inspecteur général. 18 mai—☞

Quartier Général du 10me Régiment de la 3me Brigade, 1ère Division de la Milice de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1861.

Ordre de régiment No 1—Afin de faire sortir toutes les forces de la Milice, dans les limites de ce Régiment [illegible] la côte inférieure de la rue des Champs-Elysées, la côte inférieure de la rue Enghien, [illegible] le fleuve Mississipi aux dernières limites Ouest du Troisième District—Les capitaines de compagnies enrôleront immédiatement les habitants et fourniront un rapport en duplicata au Quartier-Général.

Les capitaines recevront leurs commissions qu'ils exhiberont au besoin pour prouver leur autorité.

Si une personne refusait de donner son nom et de répondre aux questions qui lui seront posées, ou si le propriétaire d'une maison refuse l'entrée de sa demeure pour des renseignements exigés, les noms de ces personnes seront notés, dans un rapport séparé, et poursuivis conformément à la loi.

Par ordre. CHS. A. FASSY. ARTHUR DAQUIN, adjudant.

Les nominations suivantes pour le 10me Régiment, 2e Brigade, ayant été faites par Son Excellence T. O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, seront respectées comme telles. George Pauley, lieutenant-colonel; Louis Power major; Félix Arnaud, quartier maître; G Marin, payeur; L. Lagarde capitaine; A. H. Swanson, capitaine; Thos W. Bray, capitaine, Wm Voss, capitaine; F Loug capitaine; F. Bulsmare, capitaine. 18 mai—6t

Bureau des commissaires du Deuxième District de Desséchement,

Hôtel de Ville, No 22.

Nlle-Orléans, 15 mai 1861.

TOUTES les personnes possédant des terres situées dans les limites du Deuxième District de Desséchement, lequel est borné en face par le fleuve Mississipi, au fond par le Lac Pontchartrain, au-dessus par la rue Julia et le nouveau Canal, au-dessous par le chemin de fer de Jefferson sont averties que le premier versement de l'assessement pour le coût du desséchement du dit District est maintenant dû et doit être fait à ce bureau. Tous les comptes qui n'auront pas été payés vers le 1er juillet prochain, seront sujets aux procédures légales.

L. H. PLACE, Président. 15 mai—1fps—au 30ju

AVIS AUX CHEFS DE CORPS.

G. DUPUY, DOREUR,

42, rue Royale, entre Bienville et Douane,

☞ Vient de recevoir un grand assortiment de PASSEMENTERIE OS et ARGENT, de toutes largeurs pour militaires.

NOTA—Tous ces attributs militaires seront vendus à des prix très modérés. 10 mai

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPERATIONS, 148, *rue Royale*, Entre St-Pierre et Toulouse. 1 oct—1a

Vacherie à vendre.

A VENDRE—Une des meilleures vacheries de la ville, établie ici depuis vingt ans et contenant trente belles vaches à lait, un taureau, trois chevaux, deux charrettes à lait, deux charrettes à fourrage, avec tous les accessoires. Les conditions seront très libérales. S'adresser pour les renseignements à l'encoignure des rues Huitièmes et Prytania, Quatrième District, à 10mai—1m G. A HOLTZMANN.

A LOUER

Une maison

située rue Ste-Anne, No 145, entre Bourgogne et Remparts, ayant au rez-de-chaussée deux beaux salons, un palier, porte-cochère. Au premier, deux appartements, un grand cabinet, une galerie et un grand vestibule. Dans l'attique, deux appartements.

Dans la cour, quatre chambres à domestiques, cuisine, chambre à repasser, écurie, citerne et water-works.

S'adresser à EDOUARD GUILLOT, rue Royale, No. 120. 6mai—1fps p—☞

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

DAVIS BROTHERS, 1 mai—1m ☞ No 93, rue du Camp

ABSINTHE! Vermouth! Liqueurs—300 caisses absinthe E. Pernod, Lescoultre & Berger, 300 caisses vermouth Noilly, Pratt & Cie, 100 caisses de Mont d'Or, 100 caisses punch au rhum et ratafia. 30 caisses guignolet d'Angers, 50 caisses marasquin de Zara, 50 caisses curaçao d'Amsterdam, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson 10mai

FRUITS.—50 caisses fruits au jus, 100 caisses fruits au jus, 100 " fruits à l'eau-de-vie, 100 " cerises à l'eau-de-vie, 10 " gelées de fruits, 10 " marmelade de fruits, 100 " variantes et Cornichons. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 4 avril—15t 30 Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Adelaide Bel, du Havre et en magasin: 300 douzaines Neuchatels. A vendre par M. A. CALONGNE, 14 mars 205 et 207, rue Royale et Domaine

EN magasin—6 caisses pâtés assortis, Mercié & Debaux, 5 do Pellier, 5 de saucissons truffés, 5 do saindoux, à vendre à une très grande réduction par M. A. CALONGNE 5avril 205 et 207 rue Royale et Domaine

PETITS POIS de Briant—25 caisses de 100 1/4 boites petits pois de Briant, 40 caisses de 50 1/2 boites do do do do. A vendre par HENRY VALETON & Co, 9 mai 27, 29, 31, rue Bienville

SARDINES sans arêtes—50 caisses de 100 1/2 boîtes sardines sans arêtes, de Lemarchand, Nantes, 15 caisses de 100 1/4 sardines sans arêtes, de L. Marchand de Nantes, A vendre par HENRY VALETON & Co, 9 mai 27, 29, 31, rue Bienville

Recorder du Deuxième District.

MM. les Editeurs:

Veuillez annoncer que l'hon. ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place et qu'il sera soutenu, à l'élection du 3 juin prochain, par LES PROPRIETAIRES DU DISTRICT. 13avril au 3 juin

☞ MM. les Editeurs, Veuillez annoncer M. CLEMENT RAMOS, ex-recorder du Deuxième District, comme candidat à la même place. L'élection aura lieu LUNDI, le 3 juin 1861. 1er mai—au 10j SES NOMBREUX AMIS.

EMILE WILTZ est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection a lieu le 3 juin prochain

C. O. DE FLECHIER est candidat à la place d'Alderman du Deuxième District. L'élection a lieu le premier lundi de juin prochain.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que H PERALTA, d'Est Baton Rouge, est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics. L'élection a lieu en novembre prochain. 4av—au 4 nov

☞ MM. Les Editeurs de l'*Abeille*—Veuillez annoncer que le capitaine JOHN McCLEAN est candidat à la place d'ALDERMAN ASSISTANT du Neuvième Ward du Troisième District à la demande de UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole de première classe TERESITA, capitaine Deaf, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à PUIG BROTHERS, 21mai— 57 rue de la Douane

Avis aux passagers pour Bordeaux.

LE magnifique navire Compress, capitaine Watson, partira prochainement du wharf du gouvernement jeudi 23 du courant. Quelques autres passagers pourront être reçus s'ils s'adressent immédiatement au bureau des agents. WM J. DEWEY & Co 21mai—3f No 78 rue Gravier

LA HAVANE.

POUR LA HAVANE—La barque fine voilière A I JARUCO, capitaine Cabanas, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à PUIG BROTHERS, 16 mai 57 rue de la Douane

SUCCESSION DE PHILIPPE AVEGNO Sr., décédé.

LES CREANCIERS de la succession de Philippe Avegno Sr., décédé, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession, sont priés de présenter leurs réclamations et de payer ce qu'ils doivent. S'adresser à BERNARD AVEGNO, Exécuteur testamentaire, rue Carondelet No 81, Ou à B. S. TAPIAN, Avocat, à l'encoignure des rues Camp et St Charles. 21 mai—1m

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33, Au rez-de-chaussée, bureau du fond. 1er fév—1m

Avis aux compagnies militaires.

J. BARRÉ,

SELLIER,

CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE

Rue Bourbon, 206,

ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district) NOUVELLE-ORLEANS 2 mai—3f

A VENDRE en débarquement du navire Uncle Sam—30 CAISSES VINS DIVERSES MARQUES, savoir: 5 caisses St Julien Léoport Madère, 50 do St Estèphe, 50 do St Emilion, 50 do St Julien vieux. A la convenance des acheteurs—S'adresser à B. NADAUD 21mai—3f au débarcadère du navire.

Etablissement hydrothérapique DU SUD,

Du Dr RANCE,

A BILOXI Mississippi.

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Rance, est dirigé actuellement par le Dr H. Rance, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain. 24 avril—5pa☞

Changement de local.

R. B SYKES a transporté son magasin du No [illegible] au No 5 RUE DES MAGASINS immédiatement au-dessous de la rue Natchez. Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes à domicile, sur les lieux. 25 mars

$25 de récompense

Parti marron, le [illegible] courant, négresse Catherine, [illegible] au Dr RANCÉ, rue Bourbon, près St-Philippe 15mai—☞

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons, [illegible] Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 15. [illegible]—A. Cassagne, encoignure Dumaine et Royale. 27 avril—3m 27,29a...1,13,25,27mai...

Demande d'apprentis.

ON demande comme apprentis dans la Manufacture de [illegible] plusieurs jeunes gens de 14 ans et au dessus. S'adresser à la Fabrique de Souliers du S[illegible] Charles No 22

REÇU par le navire R. D. Shepherd, arrivé du Havre—4 caisses saucissons de Lyon, 4 tonneaux fromage Gruyère, 3 caisses fromage gratine boîtes ferblanc. A vendre par J. N. CIRIEN, [illegible] No 20.

VINS VINS—140 barriques Vin rouge pour famille, en débarquement du navire St James et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr. 21mai 62 et 64 Vieille Levée

FROMAGES, FROMAGES—50 caisses Fromages de Hollande, en débarquement du navire R. D. Shepherd et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 21mai 62 et 64 Vieille Levée.

SARDINES PATÉS TRUFFÉS etc.—[illegible] les Sardines à l'huile, [illegible] 15,000 1/2 boîtes Petits Pois au naturel et au rum, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 21mai 62 et 64 Vieille Levée.

MACCARONI et VERMICELLI—100 caisses Maccaroni et Vermicelli d'Italie à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. 21mai 62 et 64 Vieille Levée.

ESSENCES, GRAINES DE LIN etc—[illegible] Geranium Portland, Rose [illegible] 100 barils et sacs Graines de Lin; 25 barils Amandes [illegible] 25 caisses Gomme Arabique, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr. 21mai 62 et 64 Vieille Levée.

CHEMISES, chemises—Reçu par Lion & Andrée—54 et 56 [illegible] rue Royale, [illegible] Bienville—200 douzaines chemises pour hommes, jeunes gens et enfants [illegible] Les chemises sont parfaitement faites et bien proportionnées. [illegible] Chauvel, Fourrier Hayem 21 mai

BONNETERIE, bonneterie—Un grand assortiment de bonneterie, gilets de peau et flanelle, mérinos, coton soie, fil d'Ecosse [illegible] caleçons laine, flanelle, mérinos [illegible] fil d'Ecosse. [illegible] LION & ANDRÉE 21 mai 54 et 56 rue Royale et Bienville

MERCERIE GARNITURE, PASSEMENTERIE, RUBANS—Reçu par la voie du Nord au magasin de Lion & Andrée, rue Royale, encoignure Bienville—Un grand assortiment de rubans pour robes, [illegible] rubans fantaisie de toutes couleurs, rubans de [illegible] couleurs, rubans de velours noir et couleurs. Boutons de toutes sortes [illegible] 21 mai

Cigares Principe.

25 MILLE Véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 10mai Rue des Magasins No 84

Fromages.

DIX cuveaux fromage de Gruyère très frais, 5 caisses fromage Limbourg, 2 caisses de 10 1/2 boîtes fromage de Roquefort, 2 do de 100 1/4 boîtes, boutons, 2 do de 100 1/4 do fromage du Mont-d'Or. A vendre par HENRY VALETON & Co, 20 mai 27, 29, 31 rue Bienville

Liqueurs fines.

VINGT caisses Eau verte—25 do du Grande Chartreuse, verte, 25 do du Punch au Rhum, 200 paniers guignolet d'Angers; 40 caisses ratafia de cerises; 50 do cassis du Mont d'Or, 15 do eau de noix, 15 do élixir de Raspail, &c. A vendre par HENRY VALETON & Co, 20 mai 27 29 31 rue Bienville

VINGT-HUIT barils de bœuf [illegible] réguliers, à vendre par HENRY VALETON & Co. 20 mai 27 [illegible] Bienville

EN débarquement du navire Uncle Sam, venant de Bordeaux—100 barriques vin rouge Montferrand, 5 demi pipes eau-de-vie [illegible] 1815. 10 quarts do do do, 5 huitièmes do do do. A vendre par A CARRIERE & CO, 20mai 37 Vieille Levée

EN débarquement de la goëlette E. S. James, venant de Philadelphie, 40 barils sucre cristallisé Jos B Lovering & Cie, A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

VIN rouge en caisses—500 caisses vin rouge bon ordinaire, 300 caisses vin rouge extra. A vendre par C. CAVAROC & CO, 16mai 116, rue Royale

FRUITS au jus! fruits à l'eau de vie—100 caisses fruits au jus J. Delmas, 50 caisses fruits à l'eau-de-vie, 200 caisses cerises à l'eau-de-vie, à vendre par 16mai LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson

VINS! vins—2000 caisses vins rouges divers crûs, 1000 caisses vin blanc divers crûs, 100 barriques vin rouge bon ordinaire, 100 barriques vin de Catalogne, 60 barriques vin rouge Margaux Médoc, 100 barriques vin blanc Haut Sauternes, 100 paniers Champagne Moët & Chandon, 100 paniers Champagne Heidsick Piper, 100 paniers dito Laforestier fils, à vendre par 10mai LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

FRUITS! fruits—100 sacs amandes écorce tendre, 50 sacs noisettes, 200 tambours figues de Smyrne, 50 caisses raisins de Malaga, 15 barils dattes de Smyrne, 15 barils amandes cassées, à vendre par 10mai LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson

VINGT quarts tambours Morue—A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 49 et 51, entre Conti et Bienville. 7 mai—15t

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné—400 paniers, bouteilles, Piagnini, 200 do 1/2 do, 200 do 1/2 bouteilles Bacigalupi; 150 do 1/4 do do. A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 50 et 51, entre Conti et Bienville. 7 mai—15t

HUILE—1000 paniers à huile Bacigalupi 22, 24, 11 et 12 onces, 500 paniers Piagnini, 24 et 11 onces, A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr 7 mai 62, et 64, Vieille Levée